



Réussite et épanouissement des jeunes : la ville se mobilise !

Avec une enveloppe de 15 millions d'euros, les secteurs scolaires et périscolaires constituent le budget le plus important de la Ville. Elle considère que l'éducation reste la meilleure arme dans la lutte contre les inégalités économiques et sociales. Aussi, pour accompagner les jeunes trappistes dans leur éducation, la Ville s'est dotée d'un Projet éducatif de territoire (PEDT) ambitieux. Véritable ossature de la politique éducative de la Ville, ce projet impulse et met en cohérence les actions menées auprès des enfants et des jeunes.

Maintien de la semaine de 4 jours et demi

Dans ce cadre, et dans l'intérêt de l'enfant, la rentrée scolaire s'effectue à Trappes-en-Yvelines dans les mêmes conditions que les années précédentes. En effet, toutes les études menées sur le rythme de vie des enfants démontrent que la semaine de 4 jours et demi, avec école le mercredi matin et des temps d'activités périscolaires l'après-midi, est la plus bénéfique pour les enfants.

Dédoublement des classes en CP

Autre mesure phare : le dédoublement des classes de CP dans toutes les écoles de la ville. Suite à la décision du Gouvernement qui avait demandé, l'année dernière, le dédoublement

des classes de CP dans les écoles situées en zones prioritaires (REP+), 9 classes avaient été concernées à Trappes-en-Yvelines. Cette année, cette mesure s'étend à l'ensemble des classes de CP des 15 écoles élémentaires, et aux classes de CE1 des 4 écoles situées en REP+. Pour ce faire, des aménagements ont été réalisés dans la plupart des établissements. Dans certaines écoles, il a été décidé avec l'éducation nationale que 2 enseignants seraient présents dans la même classe.

Des bâtiments entretenus

Outre ces aménagements, de nombreux travaux ont été menés pour améliorer les bâtiments scolaires. Ainsi, l'école Jules Ferry qui est en construction dans le quartier Gare, remplacera en 2019 l'école Joliot-Curie élémentaire. Elle accueillera 12 classes ainsi qu'un centre de loisirs. Par ailleurs, le groupe scolaire Gustave Flaubert fait actuellement l'objet d'une réhabilitation complète : après la maternelle (dont les travaux se sont achevés cette année), la restructuration de l'école élémentaire débutera à la rentrée 2019. Quant à l'école élémentaire Jean Macé, les travaux de réparation suite à l'incendie de 2016 démarreront avant la fin de l'année. Bien entendu, parallèlement à ces chantiers d'envergure, les travaux d'entretien et de rénovation ont été menés, comme chaque année dans les autres écoles de la ville.

De son côté, le programme de sécurisation des bâtiments scolaires est sur le point de s'achever. Des portails électroniques avec visiophones ont été installés dans les 36 écoles, et des aménagements de voirie sont en cours pour préserver la sécurité aux abords de plusieurs établissements.

Accompagner les enfants et les jeunes

Concernant les élèves, la Ville, particulièrement engagée dans la scolarisation des enfants dès l'âge de 2 ans, reconduit le dispositif « classes passerelles » pour les enfants nés entre avril et décembre 2016. Les enfants nés entre janvier et mars 2016 pourront, quant à eux, intégrer les classes de « Toutes petites sections » (sous réserve de places disponibles). De même, le dispositif de Réussite éducative, qui a connu des résultats très significatifs, va être poursuivi. Pour mémoire, il vise à s'adapter aux besoins des enfants les plus fragiles sur la base d'un parcours individualisé. Enfin, la Maison des Parents Simone Veil, véritable lieu de rencontres et d'échanges, va accueillir dès ce mois-ci de nouveaux ateliers afin de permettre aux familles de bénéficier d'un soutien parental et de répondre aux difficultés d'ordre éducatif qu'elles pourraient être amenées à rencontrer avec leurs enfants.

Des activités périscolaires de qualité

Les loisirs des enfants participent pleinement à l'éducation. C'est pourquoi à Trappes-en-Yvelines, 120 animateurs et de nombreux prestataires extérieurs mettent quotidiennement leur savoir-faire au service des enfants pour leur proposer des activités diversifiées et de qualité dans le cadre des accueils extra et périscolaires (éducatives, citoyennes, artistiques, culturelles, sportives, manuelles, scientifiques, d'éveil...).

Un self à la place de la restauration scolaire

Afin de permettre aux jeunes de devenir acteurs de leur équilibre alimentaire et d'apprendre à reconnaître les aliments dont ils ont besoin, un self-service a fait son apparition à la place des traditionnels restaurants scolaires des écoles élémentaires Gustave Flaubert et Henri Wallon.

Le menu sera le même pour tous sauf le plat principal où chaque enfant pourra choisir son plat avec ou sans viande, sous la surveillance des agents de restauration qui veilleront à l'équilibre du repas.

Le dispositif pourrait être généralisé dans les autres écoles élémentaires dès la rentrée 2019.

Mise à jour

22/11/2018

Infos pratiques

L'inscription des enfants aux activités extra, périscolaires et restauration est obligatoire. Sans elle, votre enfant ne peut être accueilli.

Afin d'adapter les tarifs municipaux en fonction de vos ressources et de votre situation familiale, vous devez obtenir un quotient familial. Cette démarche doit être faite par l'un des parents ou du tuteur légal, pour chaque année civile.

Ainsi, pour 2019, vous êtes attendus en mairie du lundi 1er octobre au 31 décembre 2018.

Le quotient familial peut-être recalculé en cours d'année en cas de changement de situation.

Le calcul du quotient n'est pas obligatoire, mais s'il n'est pas défini le tarif maximum vous est appliqué.

Retrouvez les pièces à fournir sur [www.trappes.fr / rubrique familles](http://www.trappes.fr/rubrique_familles)

EN BREF

Les nouveaux enjeux du PEDT

Après l'analyse des enquêtes menées en mars et en avril auprès des enseignants, des familles, des jeunes, et des professionnels de l'éducation et de l'enfance, le comité de suivi du PEDT a identifié des thèmes majeurs sur lesquels les différents acteurs travailleront ensemble, toute l'année : les devoirs, la répartition des temps de repos dans la journée de l'enfant, le numérique... Retrouvez l'intégralité des résultats sur www.trappesmag.fr

Le projet éducatif de territoire 2018 – 2021

Co-construit avec les partenaires éducatifs dont l'Éducation nationale et les parents d'élèves, le projet éducatif de territoire (PEDT) s'articule autour de quatre axes stratégiques : garantir le bien être, la réussite et l'ambition des enfants et des jeunes, accompagner les élèves en difficulté afin de ne laisser personne de côté, promouvoir l'attractivité et la performance de notre territoire, et favoriser la coopération et la cohésion de tous les acteurs. de l'éducation.

Lancement officiel en novembre !

A l'occasion de la Journée internationale des droits de l'enfant, Trappes-en-Yvelines fêtera le nouveau PEDT avec les enfants, les jeunes, les parents et tous les autres acteurs de l'éducation. Du 19 au 24 novembre, vous pourrez participer à une programmation spéciale dont une journée de conférences-ateliers conclut par la signature officielle du PEDT.

Document(s)

[Le projet éducatif de territoire](#)

Contact

Renseignements : pedt@mairie-trappes.fr

[PDF](#)



- [Facebook share](#)
- [Twitter](#)